

# Prostitution...

...Décriminalisation ?

...Abolition ?



# Le Centre-femmes Catherine-Leblond

Le *Brin d'elles* est le bulletin d'information du Centre-femmes Catherine-Leblond.

Un centre de femmes est une initiative locale, créée et gérée par et pour les femmes de son milieu. Chaque centre offre trois types d'activités : les services, les activités éducatives et les actions collectives pour l'égalité des femmes et la justice sociale. Toutes les femmes y sont les bienvenues, sans exception.

Le Centre-femmes Catherine-Leblond est membre de  
L'R des centres de femmes du Québec ([www.rcentres.qc.ca](http://www.rcentres.qc.ca)) ainsi que de la  
Table de concertation des groupes de femmes du Bas St-Laurent ([www.femmes-bsl.qc.ca](http://www.femmes-bsl.qc.ca)).

## L'équipe du Centre-femmes

### Les travailleuses

Aline Denis	Coordonnatrice
Jocelyne Fournier	Agente de relations humaines
Patricia Larrivée	Agente sociopolitique
Audrey Plouffe	Contractuelle - Brin d'elles
Lise Théberge	Intervenante à l'accueil

### Les administratrices

Jocelyne Brisebois	Louise Robert	Maggie Dubé
Carmen Gagné	Patricia Larrivée	Thérèse Poirier
Cécile Normandin		

## Le code d'éthique du Brin d'elles

Voici le code d'éthique qui régit le choix des articles publiés dans le *Brin d'elles*:

- Articles mentionnant les coordonnées de l'expéditrice ou de l'expéditeur;
- Sujets qui touchent ou qui préoccupent les femmes;
- Prises de position appuyées sur des arguments solides qui contribuent à faire évoluer une situation;
- Écrits à caractère constructif faisant preuve d'ouverture, ne créant pas de préjudices ni de conflits d'intérêt;
- Articles non réactionnaires, non discriminatoires, ne dénigrant pas des personnes ou des catégories de personnes.

**Vous avez un article à partager ? Un sujet à aborder ? Contactez-nous !**

 <p><b>CENTRE-FEMMES</b> CATHERINE-LEBLOND</p>	<p><b>Centre-femmes Catherine-Leblond</b> 222 rue Jean-Rioux Trois-Pistoles, Qc, G0L 4K0 <b>Téléphone 418 851-3178</b> <b>Télécopieur 418 851-3184</b> <a href="mailto:cfcatherineleblond@hotmail.com">cfcatherineleblond@hotmail.com</a> <a href="http://www.cfcatherineleblond.org">www.cfcatherineleblond.org</a></p>
---	--

## Prostitution...décriminaliser ou abolir?

*Aline Denis, pour le conseil d'administration*

La prostitution, le plus vieux métier du monde dit-on. Décriminaliser ou abolir? Cette question est probablement aussi vieille que le métier lui-même. Dépendamment des époques, les positions ont évolué mais personne n'a encore réussi à trancher la question une fois pour toute. La prostitution existe à l'échelle planétaire et connaît quelques particularités selon le pays ou la culture dans lequel elle s'exerce mais on y retrouve tout de même plusieurs points communs. Ce sont majoritairement des femmes qui sont prostituées. Ce sont majoritairement des hommes qui sont les clients et les proxénètes. Le cadre légal des pays rend souvent la prostituée criminelle. S'agirait-il d'un problème qu'aucune autorité ne veut légiférer par crainte d'impopularité entraînant leur défaite électorale? La question se pose.

Présentement, au Canada, la Cour Suprême a rendu inconstitutionnels certains articles du code criminel encadrant la prostitution. Le débat est lancé, le Gouvernement canadien aura un an pour réfléchir à la question et trouver une voie de passage. Il a déjà annoncé qu'il y aurait une consultation populaire avant de légiférer. Que voulons-nous comme femmes pour d'autres femmes? Voulons-nous prendre part au débat? Comme citoyennes? Nous sentons-nous concernées? Y avons-nous déjà réfléchi? Qu'en pensons-nous?

À notre réunion du conseil d'administration, lorsque nous avons discuté de la question le sujet de la prostitution nous a amené à parler également de traite d'êtres humains, de prostitution juvénile, de tourisme sexuel, de pornographie et d'hypersexualisation. Le sujet est loin d'être noir ou blanc pour la décriminalisation ou l'abolition. Malgré tout, nous avons opté pour la position de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent qui réaffirme que la prostitution est le fait d'une société où persistent des inégalités hommes/femmes et des rapports de pouvoir entre les sexes. La prostitution n'est pas seulement une question économique mais aussi une question humaine. Personne ne devrait avoir à choisir la prostitution pour se sortir de la pauvreté.

Pour nous, la lutte contre l'exploitation sexuelle, qui inclut la prostitution, fait partie de la bataille pour l'égalité hommes/femmes. Nous demandons qu'une loi-cadre soit adoptée incluant des mesures sociales et politiques pour lutter contre toute forme d'exploitation sexuelle et aider les femmes à se sortir de la prostitution. Tout comme la Table des groupes de femmes, nous souhaitons une révision du code criminel qui vise à décriminaliser les personnes exploitées et cibler davantage les clients et les proxénètes. Enfin nous réclamons de tous les pouvoirs publics que les personnes prostituées aient accès aux services sans discrimination ni préjugés.

Pour nous, il est important que les personnes prostituées soient considérées comme les victimes d'un système et non des criminelles. Dans ce milieu, l'insécurité, la violence et l'exploitation sont le lot de plusieurs d'entre elles. Il n'est donc pas question ici de véritable choix. Personne ne choisit ce contexte de vie sans y être contraint. Il nous semble important de signifier cette position à nos gouvernements.

### **LE BRIN D'ELLES SE PRÉPARE À FAIRE PEAU NEUVE !**

Vous avez envie de contribuer ? Vous souhaitez avoir votre mot à dire sur le contenu et l'image du bulletin de votre Centre-Femmes ? C'est le moment de vous manifester !

Faites connaître votre intérêt à l'équipe ou envoyez-nous un courriel:

*cfcatherineleblond@hotmail.com*

Nous vous contacterons à l'automne ! D'ici là, notez vos bons idées !

## **LA PROSTITUTION: UN SUJET CHAUD.**

*Audrey Plouffe*

Au sein du mouvement féministe, la prostitution est probablement le sujet qui divise le plus. D'un côté les abolitionnistes, de l'autre les tenants de la décriminalisation et entre les deux nombres de positions nuancées. Il y a probablement autant d'opinions que de féministes. Bien que le Centre-femmes Catherine-Leblond se soit rallié à la position adoptée par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas St-Laurent (voir page 6), le Brin d'elles se veut un espace de réflexion, de discussion, d'échanges et de débats. Plusieurs opinions et divers argumentaires défendant une ou l'autre des positions vous seront présentés afin d'alimenter votre propre réflexion. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires suite à la lecture de cette édition du Brin d'elles !

## **LES DIVERS INTERVENANTS: QUELLES SONT LES ORGANISATIONS IMPLIQUÉES DANS LE DÉBAT SUR LA PROSTITUTION ET LEUR POSITION?**

### **CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE (CLES)**

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) est une concertation d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe. Mise sur pied en 2005, elle regroupe 44 groupes membres, plus d'une centaine de membres individuelles et de nombreux et nombreuses sympathisantEs qui croient qu'un monde sans prostitution est possible. Le travail de la CLES se décline en trois principaux volets soient les services aux femmes, la sensibilisation et la formation de même que l'action politique. La CLES est membre fondatrice de la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution

<http://www.lacles.org/>

### **COALITION DES FEMMES POUR L'ABOLITION DE LA PROSTITUTION**

Née au printemps 2010 dans la foulée de la cause Bedford contre Canada, la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution est une coalition pancanadienne, féministe et abolitionniste, composée de sept organisations revendiquant l'égalité hommes-femmes. La Coalition propose une troisième voie juridique basée sur l'idée que la prostitution est un tort perpétré contre les femmes par les proxénètes et les clients prostitueurs. La Coalition demande l'égalité pour toutes, un revenu de citoyenneté, la décriminalisation des femmes prostituées, la criminalisation des proxénètes et des clients prostitueurs et le respect des droits autochtones.

<http://www.abolitionprostitution.ca/>

### **STELLA**

Stella a pour but d'améliorer la qualité de vie des travailleuses du sexe, de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble de la société aux différentes formes et réalités du travail du sexe afin que les travailleuses du sexe aient les mêmes droits à la santé et à la sécurité que le reste de la population. Stella a pour objectifs d'offrir du soutien et de l'information aux travailleuses du sexe afin qu'elles puissent vivre et travailler en sécurité et avec dignité, de promouvoir la décriminalisation des différentes formes de travail du sexe.

<http://chezstella.org/>

### **ALLIANCE FÉMINISTE SOLIDAIRE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES(RS) DU SEXE**

Il s'agit d'une coalition de personnes et de groupes féministes rassemblés autour de la défense des droits des personnes qui exercent un travail parmi tous les secteurs de l'industrie du sexe. L'AFS plaide en faveur de la décriminalisation du travail du sexe.

<http://www.alliancefeministesolidaire.org/>

## FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC (FFQ)

Deux visions portées par les membres de la FFQ

Les membres de la FFQ ne sont pas unanimes sur l'adoption d' «une» position: soit qui vise l'abolition de la prostitution ou qui vise plutôt la réglementation du travail de sexe. Nous vous présentons les grandes lignes de chacune des ces visions.

### *Vision abolitionniste*

Certaines féministes considèrent que la prostitution est une forme de violence des hommes envers les femmes. Dans cette vision, le système prostitutionnel découle directement de l'exploitation sexuelle des femmes et constitue une violation de leurs droits humains. Elles estiment que ce phénomène représente l'une des illustrations les plus fortes de la violence patriarcale et de l'oppression des femmes. En conséquence, l'abolition du système prostitutionnel est une priorité. Pour ce faire, on souhaite que l'État criminalise les proxénètes et les clients, qui sont en majorité des hommes, tout en décriminalisant les prostituées. Dans cette perspective, l'État doit augmenter les ressources offertes aux prostituées afin que sortir de la prostitution soit une véritable option. Le tout étant une étape vers l'élimination totale des rapports de domination entre les hommes et les femmes.

### *Vision réglementariste*

D'autres féministes considèrent que le problème est le fait que la prostitution n'est pas acceptée comme un travail, soit une source légitime de revenu pour les femmes. Ainsi, la stigmatisation et la criminalisation des travailleuses du sexe et de l'industrie sont à la source des violations des droits des travailleuses du sexe et des violences qu'elles subissent. Selon cette vision, la solution est plutôt du côté de la décriminalisation totale de l'industrie du sexe et la reconnaissance de la prostitution comme travail légitime, en mettant de l'avant l'auto-détermination et l'auto-organisation des travailleuses du sexe. Elles proposent d'utiliser les lois existantes en matière de travail et de violence pour contrer les abus, les fraudes et les diverses formes de violence que subissent ces femmes.

Pour ces deux courants de pensée, les solutions à la stigmatisation et à la violence que vivent les femmes dans l'industrie du sexe se situent dans un contexte de lutte pour l'égalité de toutes les femmes. Au-delà des différences fondamentales entre les deux positions, les féministes s'entendent généralement sur la décriminalisation des femmes pratiquant la prostitution/travail du sexe. Elles s'entendent également pour lutter contre la pauvreté qui réduit les options des femmes.

En 2013, Lors du Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, les participantes adoptent des propositions en sous-plénière ou en plénière sur la prostitution/travail du sexe. Le mouvement des femmes est de nouveau interpellé pour réfléchir aux enjeux féministes actuels concernant l'encadrement légal de la prostitution/travail du sexe et les impacts sur les femmes.

### *Et aujourd'hui ?*

À la suite du Forum des États généraux et à la lumière des décisions à prendre à la Chambre des communes, le conseil d'administration de la FFQ estime qu'il y a matière à créer un espace de réflexion et d'échange sur l'enjeu de la prostitution/travail du sexe lors de la prochaine fin de semaine entourant l'assemblée générale de la FFQ.

<http://www.ffq.qc.ca>

# Position adoptée à la rencontre des membres de la TCGFBSL, le 19 mai 2011, sur la question de la prostitution.

Attendu que :

- La prostitution ne correspond pas à notre vision de la sexualité, c'est-à-dire une sexualité libre, dépourvue de contraintes, fondée sur le désir réciproque, le respect et l'égalité
- La prostitution est une forme d'oppression et d'exploitation sexuelle et qu'elle est indissociable des rapports de pouvoir entre les sexes
- La prostitution constitue une marchandisation du corps et de la sexualité, particulièrement des filles et des femmes, et est une atteinte à leur droit à l'égalité
- La violence, la chosification et la déshumanisation sont inhérentes au système prostitutionnel et que la décriminalisation totale légitime cette violence à l'égard des femmes
- Cette exploitation a un impact à long terme sur la santé physique et mentale et l'estime de soi des femmes
- L'exploitation marchande du corps des femmes, largement banalisée et considérée comme inévitable, a aussi un impact sur toutes les femmes en tant que groupe, puisque les femmes sont assimilées à une marchandise.
- Il existe peu de moyens et de ressources pour soutenir les femmes en prostitution qui y sont, majoritairement, sous la contrainte ou à cause de la précarité socio-économique
- La prostitution ne peut être considérée comme une solution socialement acceptable aux problèmes de pauvreté, voire un chemin vers le développement. On ne peut parler de choix éclairé quand l'alternative se réduit au choix entre la pauvreté et la prostitution
- Les personnes prostituées sont des victimes de la violence, non pas des criminelles et que les clients prostitueurs et les proxénètes et le système prostitutionnel sont les véritables responsables de la prostitution
- Le problème de la prostitution ne peut être abordé uniquement sous l'angle du bien-être individuel des personnes prostituées, mais doit être vu globalement et envisagé comme une question éthique : Peut-on accepter la supériorité du marché sur les valeurs humaines ? La marchandisation de la sexualité transgresse l'acceptable, comme la vente d'être humain ou d'organes, l'esclavage et l'inceste.



*La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent :*

- Affirme que la lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle fait partie intégrante du combat pour le respect des droits humains et pour l'égalité entre les sexes et entre les peuples.
- Exige une loi-cadre incluant des mesures politiques et sociales globales et cohérentes pour lutter contre l'exploitation et la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes.

En plus de changement juridique, une telle loi cadre devrait inclure minimalement

- Des cours sur la sexualité égalitaire à l'école
  - Une campagne de sensibilisation décourageant l'achat de faveurs sexuelles
  - Des services et mesures sociales (non coercitives) pour aider les femmes à sortir de la prostitution
- Souhaite une révision du Code criminel visant à décriminaliser les personnes exploitées sexuellement pour cibler plutôt les clients prostitueurs et les proxénètes.
  - Réclame de l'ensemble des pouvoirs publics et pour toutes les personnes prostituées l'accès aux services sociaux, de santé, judiciaires et policiers sans discrimination ni préjugés ainsi que des formations spécifiques pour les intervenantEs des réseaux publics.

# Cause Bedford c. Canada

## BREF HISTORIQUE

*Source: Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution*

**2009** – À l'initiative du lobby pro industrie du sexe et d'un de leurs avocats, Alan Young, trois requérantes ayant été ou étant dans l'industrie du sexe déposent une plainte pour contester les articles du code criminel canadien traitant de la prostitution. Plus spécifiquement, Terry-Jean Bedford, Amy Lebovitch et Valerie Scott invoquent l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour dire que les articles concernant la tenue d'une maison de débauche (art. 210), le fait de vivre de la prostitution d'autrui (art. 212) et la sollicitation (art. 213) briment en tout ou en partie le droit à la vie et à la sécurité des femmes dans la prostitution et qu'ils sont donc inconstitutionnels.

À cette première instance, soit la Cour supérieure de l'Ontario, aucun groupe féministe n'est intervenu pour présenter un autre point de vue que celui défendant les articles du code criminel ou demandant la décriminalisation totale de la prostitution au Canada.

**Mai 2010** - Sept organismes féministes défendant l'égalité pour toutes les femmes mettent sur pied la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution. La Coalition, constituée à l'initiative de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) et du Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, est composée, en plus de ces deux organisations, de l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Association canadienne de la Société Elizabeth Fry, l'Association canadienne des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

**Septembre 2010** – La Cour supérieure de l'Ontario, par la juge Susan Himel, donne presque entièrement raison aux requérantes ce qui devrait entraîner la décriminalisation totale de la prostitution au Canada. Toutefois, les gouvernements canadien et ontarien obtiennent un report de l'application de la décision et annoncent leur intention d'aller en appel du jugement.

**Juin 2012** – Après avoir demandé et obtenu un statut d'intervenante auprès de la Cour d'appel de l'Ontario, la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution présente son mémoire devant la cour. Il y est affirmé que la prostitution est un crime "généré", que les femmes en sont les principales victimes, qu'elle est intimement liée au vécu de violence que les femmes subissent ainsi qu'aux inégalités sociales et économiques. Les femmes racisées, les femmes autochtones et les femmes les plus pauvres sont particulièrement ciblées par ce type de violence envers les femmes. La Coalition affirme que plutôt que de légitimer l'existence de l'industrie du sexe, la Cour et l'État doivent reconnaître la nécessité de décriminaliser les femmes et de criminaliser l'achat d'actes sexuels.

**Mars 2012** – La Cour d'appel de l'Ontario rend son jugement qui maintient le retrait de l'article concernant la tenue de maisons de débauche mais minimise la portée du premier jugement en conservant l'article sur le proxénétisme (mais en restreignant son application aux situations où il y a exploitation). La Cour d'appel maintient aussi l'article concernant la sollicitation affirmant que cela représente un incitatif pour que les femmes dans la prostitution de rue se déplacent vers l'intérieur.

Ce jugement déçoit grandement la Coalition malgré l'influence certaine de quelques uns de ses arguments sur les juges. Il demeure que leur jugement maintient la criminalisation des femmes et la banalisation de l'achat d'actes sexuels. Le Canada est malheureusement encore bien loin du modèle nordique qui reconnaît la prostitution comme une forme de violence envers les femmes et la criminalise comme tel. Heureusement, les deux gouvernements portent une fois de plus la décision en appel, devant le plus haut tribunal du pays.

**Juin 2013** – La Cour suprême du Canada entend la cause.

**Décembre 2013** – La cour suprême du Canada rend son jugement. (voir page 8)

## **ABOLITION DE LA PROSTITUTION OU RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DU SEXE? : CE QUE LE JUGEMENT BEDFORD POSE COMME QUESTIONS**

*Source: Fédération des femmes du Québec*

En décembre dernier, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement invalidant trois articles du Code criminel. L'instance juridique estime qu'ils vont à l'encontre de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit le « droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ». Pour la Cour suprême, ces articles imposent des « conditions dangereuses à la pratique de la prostitution ». En jugeant ces articles inconstitutionnels, le tribunal ne se prononce pas en faveur ou en défaveur de la réglementation de la prostitution/travail du sexe. Il cible seulement les dispositions encadrant cette pratique. Il donne au gouvernement fédéral un an pour revoir les dispositions de cette loi.

Les mesures jugées inconstitutionnelles par la Cour:

- exploiter ou d'utiliser une maison de débauche, qui peut être le domicile d'une prostituée/travailleuse du sexe, un hôtel, mais, aussi, un espace de stationnement;
- vivre des fruits de la prostitution/travail du sexe, notamment de faire du proxénétisme;
- faire de la sollicitation dans un lieu public ou à la vue du public.

Le jugement invite la Chambre des communes à revoir les lois entourant la prostitution/travail du sexe. Ce faisant, le débat sur la meilleure manière de l'encadrer revient au premier plan dans l'actualité





# DÉCRIMINALISER LA PROSTITUTION?

## LE DÉBAT DIVISE LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Claude Gauvreau, , Actualités UQAM

Au Canada, la prostitution n'est pas illégale, mais la plupart des activités qui l'entourent le sont : la tenue d'une maison de débauche, le proxénétisme et la sollicitation de clients dans l'espace public. Or, en décembre dernier, la Cour suprême du Canada a conclu, dans un jugement unanime, que les interdictions frappant ces activités étaient inconstitutionnelles, car ils violaient le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, garanti par la Charte des droits et libertés. Les juges du plus haut tribunal du pays ont donné un an au gouvernement fédéral pour pondre un nouveau cadre légal balisant la prostitution. Le jugement de la Cour, qualifié d'historique par certains, relance le débat sur la décriminalisation du plus vieux métier du monde.

Selon Rachel Chagnon, professeure au Département des sciences juridiques et directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF), ce jugement s'inscrit dans une tendance lourde. «Depuis le début des années 2000, les tribunaux se sont montrés de plus en plus indulgents, imposant notamment des peines mineures dans les cas de proxénétisme, dit-elle. Ils ont aussi été très tolérants à l'endroit des propriétaires de certains bars de danseuses et de clubs échangistes accusés de tenir des maisons de débauche.»

Sa collègue Lucie Lemonde, professeure au même département, rappelle que «depuis 30 ans, tous les rapports gouvernementaux ont recommandé à l'État de s'engager dans la voie de la décriminalisation. Il est temps d'en finir avec ce western juridique», lance-t-elle.

### PROTÉGER LES PROSTITUÉES

Les féministes qui prônent l'abolition de la prostitution ont réagi au jugement avec inquiétude, tandis que celles qui favorisent sa décriminalisation complète l'ont accueilli avec satisfaction.

Proche du courant abolitionniste, Rachel Chagnon dit avoir des réserves concernant la levée de l'interdit du proxénétisme, mais elle appuie la décriminalisation de la sollicitation et des maisons de débauche. «La Cour a tenu compte de la sécurité des femmes. Les interdictions touchant les maisons

cloises et la sollicitation, datant de 1892 et de 1920, ont été conçus pour contrôler un phénomène social considéré comme contraire aux bonnes mœurs, et non pour protéger les prostituées, note la professeure. La juge en chef Beverley McLachlin a dit clairement que la Cour ne portait pas de jugement de valeur sur la prostitution, mais qu'elle visait plutôt à réduire la dangerosité inhérente à sa pratique.»

Lucie Lemonde, partisane de la décriminalisation, considère qu'il n'appartient pas au droit pénal d'imposer une conception morale de la sexualité féminine. «La Cour a évalué que les dispositions du Code criminel mettaient en péril la sécurité des femmes, dit-elle. Interdire la sollicitation ne permet pas aux prostituées de négocier avec leurs clients et de juger de leur dangerosité. Rendre illégales les maisons closes les empêchent d'exercer leur métier dans un cadre physique plus sécuritaire que la voiture, le logement d'un client ou les ruelles désertes. Enfin, criminaliser le fait de vivre des fruits de la prostitution, soit le proxénétisme, leur enlève la possibilité de se protéger en embauchant un garde du corps ou un chauffeur.»

### DES VISIONS OPPOSÉES

«La prostitution repose sur des fondements sexistes, sur des rapports de domination, sur l'idée que la sexualité des femmes peut être mise au service de celle des hommes, affirme Rachel Chagnon. Dans la Grèce antique, les prostituées et les esclaves n'avaient pas droit au titre de citoyen. Aujourd'hui, on trouve inacceptable que les hommes harcèlent sexuellement les femmes ou refusent d'en embaucher. Pourquoi serait-il normal qu'ils achètent le consentement sexuel d'une femme et vivent des fruits de la prostitution ? Il faut envoyer un message clair et cohérent en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.»

Lucie Lemonde a un autre point de vue. «Être en faveur de la décriminalisation de la prostitution ne signifie pas que l'on approuve l'exploitation sexuelle des femmes et la violence à leur égard, soutient-elle. Le hic est que la criminalisation ne permet pas de contrer la prévalence du phénomène et est nocive pour la sécurité des travailleuses du sexe. De plus,

associer la prostitution à une pratique déviante entraîne la stigmatisation sociale des femmes prostituées, contribuant à les marginaliser.» La professeure estime qu'il est utopique de croire en la possibilité d'éradiquer la prostitution. «La Cour suprême le reconnaît elle-même en soulignant qu'il y aura toujours des femmes démunies qui, pour joindre les deux bouts, auront recours à la prostitution. C'est comme pour la pauvreté, si on veut limiter la prostitution, on doit s'attaquer à ses causes.»

#### UNE TROISIÈME VOIE JURIDIQUE

De plus en plus de voix s'élèvent pour préconiser l'adoption du modèle de la Suède, qui criminalise uniquement les entremetteurs et les clients, et non les prostituées. «Ce modèle est intéressant, observe Rachel Chagnon. Il est entré en vigueur au début des années 90, dans un pays où la prostitution était décriminalisée depuis 20 ans. Constatant à l'époque que la situation des prostituées avait empiré, le gouvernement suédois avait soumis un projet de loi qui, tout en pénalisant les clients, était accompagné de mesures de protection sociale et de programmes offrant aux prostituées la possibilité de s'orienter vers d'autres types d'emploi. La loi leur permet aussi de dénoncer en tout temps des clients et d'exiger d'être protégées par les forces policières. Résultat, le message selon lequel la prostitution est une pratique d'exploitation des femmes est mieux compris par la population.»

Sa collègue est d'accord pour offrir aux prostituées des voies de sortie par l'implantation de programmes sociaux. Elle croit toutefois que le modèle suédois reproduit les problèmes que les juges de la Cour suprême ont dénoncés. «Si les clients sont pénalisés,

ils ne voudront pas fréquenter les maisons closes de peur d'être repérés, souligne Lucie Lemonde. Les femmes ne pourront pas négocier longtemps sur la place publique et devront se cacher ou se déplacer vers des endroits isolés, s'exposant ainsi à plus de violence». Selon elle, la réglementation administrative ou civile, comme celle en vigueur en Nouvelle-Zélande, constitue une avenue plus intéressante. Dans ce pays, les maisons closes, situées loin des écoles, par exemple, sont aménagées afin d'assurer

une certaine sécurité et sont gérées par les prostituées qui, par ailleurs, gardent le contrôle de leurs revenus.

#### QUE FERONT LES CONSERVATEURS ?

Le gouvernement conservateur a annoncé qu'il avait l'intention de consulter la population avant de définir un nouveau cadre légal. Il a invité les citoyens à indiquer comment ils souhaite-

raient qu'Ottawa réponde au jugement de la Cour suprême qui invalidera en décembre prochain la plupart des dispositions criminalisant la prostitution.

Le ministre de la justice, Peter Mackay, a indiqué qu'il avait l'intention d'agir. Si la légalisation pure et simple semble déjà écartée, les conservateurs pourraient être tentés d'adopter le modèle suédois, s'il faut en croire d'autres déclarations du ministre. Un tel modèle pourrait être un compromis acceptable pour leur base électorale, généralement hostile à toute forme de décriminalisation, et donc rentable politiquement alors que les élections de 2015 approchent à grands pas.

Source: <http://www.actualites.uqam.ca/2014/4366-pour-contre-decriminalisation-prostitution>



# PROSTITUTION - POSITIONS FÉMINISTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

*Louise Toupin, Alliance féministe solidaire pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe*

Dans le nouvel épisode de la polémique féministe autour de «la prostitution», l'Alliance féministe solidaire pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, qui regroupe des individus et des groupes militant pour la reconnaissance des droits des personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe, croit opportun d'ajouter au débat canadien un éclairage historique.

L'épisode récent ressurgit cette fois à l'occasion du jugement récent de la Cour d'appel de l'Ontario, entérinant, sauf en matière de sollicitation, le précédent jugement Himel (septembre 2010), qui aurait eu grosso modo comme effet de décriminaliser le travail du sexe entre adultes consentants. Cet éclairage historique s'adresse tout particulièrement aux opposantes à la décriminalisation de «la prostitution», plus spécifiquement aux féministes qui se sont exprimées publiquement en ce sens, et notamment au Conseil du statut de la femme. Il s'agit de mettre en parallèle les positions d'hier et celles tenues aujourd'hui sur le même sujet. L'exercice se révèle instructif.

On apprend, par exemple, que ledit Conseil proposait, dans sa politique d'ensemble en matière de condition féminine, que l'article concernant «le délit de sollicitation soit retiré du Code criminel» (Pour les Québécoises: égalité et indépendance, p. 272). C'était en 1978. Cinq ans plus tard, en 1983, le gouvernement canadien crée le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, mieux connu sous le nom de comité Fraser, du nom de son président, Me Paul Fraser, afin de «faire enquête sur les problèmes reliés à la pornographie et à la prostitution au Canada».

À cette occasion, plusieurs groupes de femmes et de féministes présentèrent des mémoires. Un rappel des positions prises à cette époque par ces groupes sur «la prostitution» permet de mieux mesurer la distance qui les sépare des positions actuelles. Elles donnent aussi l'occasion de se questionner sur ce qui apparaît comme un changement de cap dans les positions féministes et sur ce qui le justifie.

## POUR LA DÉCRIMINALISATION

Comme le rappelle la professeure Frances Shaver de l'Université Concordia, qui était alors coordonnatrice de la recherche ayant donné lieu à la publication en 1984 de la position du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme (La prostitution au Canada), tout en ne soutenant pas inconditionnellement la prostitution en soi, «la décriminalisation était la position adoptée par la majorité des groupes de femmes qui ont comparu devant le comité Fraser». C'est aussi le constat que fait le comité Fraser lui-même dans son rapport déposé en 1985:

«La décriminalisation de la prostitution est réclamée par la majorité des associations féminines qui ont présenté des mémoires sur la prostitution, ainsi que par les prostituées elles-mêmes et les organisations de prostituées,

les organisations de défense des homosexuels, les travailleurs sociaux, les organisations de défense des droits et libertés, certaines associations religieuses et une petite minorité d'élus municipaux.

«Ces mémoires préconisent la suppression de l'infraction de sollicitation du Code criminel; l'abrogation des dispositions concernant les maisons de débauche ou, tout au moins, leur modification, en vue de permettre à des petits groupes de prostituées de travailler ensemble dans leurs propres locaux; et le recours à d'autres dispositions du Code criminel, ainsi qu'aux lois provinciales et aux règlements municipaux pour régler les troubles de l'ordre public liés à la prostitution de rue.

«Les tenants de la décriminalisation de la prostitution ont déclaré au Comité que les prostituées sont essentiellement les victimes d'une société sexiste et qu'elles ne devraient pas être traitées comme des criminelles. Bien qu'ils n'approuvent pas la prostitution comme mode de vie, ils estiment que seules des mesures sociales et économiques à long terme, plutôt que des sanctions juridiques, sont susceptibles de l'éliminer.»

## UNE POSITION MAJORITAIRE

La majorité des groupes de femmes au Canada étaient donc à l'époque en faveur de la décriminalisation de la prostitution, mais avec des variations sur l'échelle des positions qu'on peut tenir sur «la prostitution». Il est à noter cependant qu'à une exception près (la section montréalaise de la Société Elisabeth Fry), les mémoires présentés par les groupes de femmes du Québec au comité Fraser concernaient essentiellement la question de la pornographie.

Il existait aussi à cette même époque au Canada une réelle volonté de dialogue et de compréhension commune entre féministes et travailleuses du sexe. À preuve, cet important colloque qui s'est tenu à Toronto en 1985, réunissant des féministes et des travailleuses du sexe, en face à face, et qui donna lieu à un livre, intitulé *Good Girls/Bad Girls: Sex Trade Workers and Feminists Face to Face*. Les travailleuses du sexe demandaient alors aux féministes de tenir compte de leur expérience de la sexualité et de leur travail, sinon, «le féminisme resterait incomplet», disait l'une d'elles.

On peut se demander en terminant où est passée cette volonté de dialogue et de compréhension commune avec toutes les travailleuses du sexe qui régnait chez les féministes à la fin des années 1980, et pourquoi les positions de certaines féministes aujourd'hui, réclamant l'abolition totale de la prostitution et l'accroissement de la criminalisation des clients, se sont ainsi durcies. Il reste à espérer que les États généraux sur le féminisme, qui se préparent en ce moment dans tout le Québec, soient l'occasion de renouer avec ce passé d'écoute et de dialogue mutuels.

# Salut les femmes !

**Flora Charlet, Isabel Blouin, Amélie Brière, Laurence Benoît-Craig et Julie Sylvain**, les femmes membres de la nouvelle équipe de canot à glace de la MRC des Basques.

**Les résistantes, Marie-Claire Rioux, Dominique et Chantal Malacort, Gisèle Thibault, Suzelle Lambert, Ghislaine Dionne, Claudie Gagné, Audrey Plouffe, Louise-Anne Levasseur, Annie Pigeon, Marie-Josée Tardif et Simone Bastin**, que nous avons connues par leur texte lors de l'activité du 8 mars 2014

**Mélanie Marier**, photographe et citoyenne de Saint-Simon

**Dominique Malacort**, directrice artistique de l'Unité théâtrale d'interventions locales (UTIL)

**Les femmes de la troupe de Gumboots "Les Bottes du Fleuve"**

**Valérie Mercier**, harpiste

**Marie-France Pelletier**, stagiaire au Centre-femmes Catherine-Leblond et offrant des ateliers d'Art thérapie.

**Marie-Ève Rioux**, agente de migration Place aux Jeunes pour la MRC des Basques.

## Activités à venir!

Mai

Mardi, 20 mai de 13h30 à 16h30

Libre-expression: Venez partager vos plants en ce début de saison de jardinage !

Juin

Mercredi, 4 juin dès 19h00

Assemblée générale annuelle du Centre-femmes.

Août

Samedi, 23 août 2014 à 14h00

Tournoi de golf "Le Vert solidaire" au club de golf Les Appalaches à Saint-Mathieu-de-Rioux

*Vous avez toujours la possibilité de vous présenter au Centre-femmes afin de prendre un café et de discuter avec une intervenante, n'hésitez pas !*

## Prochain numéro: automne 2014

**Prenez note que pour la période estivale, le Centre-femmes sera fermé du 24 juin au 3 août 2012. Bon été à toutes !**

## Heures d'accueil

**Les services du Centre-femmes Catherine-Leblond sont offerts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Bienvenue à toutes !**